Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_47-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/47

Date de convocation :
05 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente excusée : 1

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 11 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme DANET Éloïse.

M. MAMODE Karhim a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Programme de voirie 2026 – demandes de subventions auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours et auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territorial.

VU la délibération n°68/2025 en date du 11 décembre 2025 validant le programme de voirie 2026 ;
VU les augmentations tarifaires des matières premières ;
CONSIDERANT les nouvelles dispositions mise en place par le Conseil Départemental à partir du 1er juillet 2026 en matière de PST ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confirmer le programme 2026 des travaux de voiries et de solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Philippe ALLAIN rappelle les voies qui ont été chiffrés et retenues par la précédente municipalité :

Les besoins ont été estimés :

	HT
- Rue du Souvenir et impasse Saint Yves	11 293.62€
- Option trottoir rue du Souvenir	4 534.90€
- Kerdehel	7 488.79€
- Guillérian	9 027.32€
- Les Barrières	3 3343.24€
- Cassac	6 158.83€
- Codeven	16 088.86€
- Nespy 2 pattes d'oie et une placette	5 986.68€

Monsieur ALLAIN précise que la municipalité a proposé de retenir l'impasse Saint Yves et la rue du souvenir sans l'option, Cassac et Codeven pour un montant de 33 541.31€ HT et 40 249.57€ TTC. Il est également proposé de fixer l'enveloppe à **35 000€ HT** pour pallier aux révisions de prix potentielle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours et auprès du Conseil Départemental au titre du PST pour ces travaux de voirie.

Après échanges le conseil municipal retient les voies et rues citées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les augmentations des prix du pétrole auront un impact sur les prix de l'enrobé. Il précise ainsi qu'à l'ouverture des plis, une décision sera prise pour arbitrer concernant les voies.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_47-DE

LE CONSEIL MUNICI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le programme de voirie 2026
FIXE à 35 000€ HT le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2026,
SOLLICITE une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2026 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.
SOLLICITE une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2026 auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territorial.
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)